



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ V-PRO 270 WINTER PART A

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit V-PRO 270 WINTER PART A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif. Pâte

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur PROFAST Ankersystemen B.V.B.A.
P.O. Box 27
3900 Overpelt
België
Tel: +32 (0) 34 56 27 00
www.profastankersystemen.be
info@profastankersystemen.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0) 34 56 27 00 (08:00 - 18:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

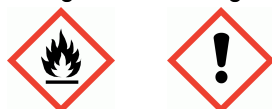
Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Non Classé

Santé humaine Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. Peut irriter les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

V-PRO 270 WINTER PART A

Mentions de mise en garde	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
	P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
	P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.
	P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE
Mentions de mise en garde supplémentaires	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
	P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE			5-10%
Numéro CAS: 27813-02-1	Numéro CE: 248-666-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490226-37	
Classification			
Eye Irrit. 2 - H319			
Skin Sens. 1 - H317			
VINYL TOLUENE			5-10%
Numéro CAS: 25013-15-4	Numéro CE: 246-562-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119622074-50	
Classification			
Flam. Liq. 3 - H226			
Acute Tox. 4 - H332			
Skin Irrit. 2 - H315			
Eye Irrit. 2 - H319			
Asp. Tox. 1 - H304			
TITANIUM DIOXIDE			>0.5 <1.0%
Numéro CAS: 13463-67-7	Numéro CE: 236-675-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489379-17	
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Non Classé		-	

V-PRO 270 WINTER PART A

REACTION MASS OF 2,2'-[(4-METHYLPHENYL) IMINO]
BISETHANOL AND ETHANOL 2-[[2-(2-
HYDROXYETHOXY)ETHYL](4-METHYLPHENYL)AMINO]-

<0.5%

Numéro CAS: 103671-44-9

Numéro CE: 911-490-9

Numéro d'enregistrement REACH: 01-
2119979579-10**Classification**

Acute Tox. 4 - H302

Skin Irrit. 2 - H315

Eye Dam. 1 - H318

Skin Sens. 1 - H317

Aquatic Chronic 3 - H412

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Peut provoquer une irritation cutanée/eczéma.
Contact oculaire	Irritation des yeux et des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

V-PRO 270 WINTER PART A

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Éviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

VINYL TOLUENE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 240 mg/m³

TITANIUM DIOXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³
en Ti

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

VINYL TOLUENE (CAS: 25013-15-4)

V-PRO 270 WINTER PART A

DNEL Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 37 mg/m³
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 37 mg/m³
REACH dossier d'information

PNEC

- Eau douce; 0.0498 mg/l
- Eau de mer; 0.002 mg/l
- rejet intermittent; 0.013 mg/l
- STP; 1 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.684 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.0684 mg/kg
- Sol; 0.133 mg/kg

REACH dossier d'information

TITANIUM DIOXIDE (CAS: 13463-67-7)

DNEL Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10 mg/m³
REACH dossier d'information

PNEC

- Eau douce; 0.127 mg/l
- Eau de mer; 1.0 mg/l
- rejet intermittent; 0.61 mg/l
- STP; 100 mg/l
- Sédiments (eau douce); 1000 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 100 mg/kg
- Sol; 100 mg/kg

REACH dossier d'information

REACTION MASS OF 2,2'-[(4-METHYLPHENYL) IMINO] BISETHANOL AND ETHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYETHOXY)ETHYL](4-METHYLPHENYL)AMINO]- (CAS: 103671-44-9)

DNEL - Inhalatoire; Long terme : 9.8 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme : 1.4 mg/kg

PNEC

- Eau douce; 0.048 mg/l
- Eau de mer; 0.0048 mg/l
- rejet intermittent; 0.48 mg/l
- Sédiments (eau douce); 1.2 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.12 mg/kg
- Sol; 0.21 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

V-PRO 270 WINTER PART A

Mesures d'hygiène	NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Beige.
Odeur	Aromatique.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Non applicable.
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>165°C @
Point d'éclair	53°C
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	6 hPa @ 20°C
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	1.65 - 1.75 @ 20°C
Densité apparente	Non applicable.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	> 60 S ISO2431
Propriétés explosives	Aucune information disponible.

V-PRO 270 WINTER PART A

Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 159,73

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Sensibilisant.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une irritation.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Irritant pour les yeux. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voie d'exposition Contact avec la peau et/ou les yeux.

Symptômes Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Irritation cutanée.

Considérations médicales Affections cutanées et allergies.

Informations toxicologiques sur les composants

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE

Toxicité aiguë - orale

V-PRO 270 WINTER PART A

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 11 200,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 11 200,0

VINYL TOLUENEToxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 2 255,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 255,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 4 500,0
(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 4 500,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs 11,0
mg/l)

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

2,2'-(4-METHYLPHENYL)IMINO]BISETHANOLToxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 300,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. ToxicitéInformations écologiques sur les composantsVINYL TOLUENEtoxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 23.4 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertebrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 1.3 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes CE₅₀, 72 heures: 2.6 mg/l, Selenastrum capricornutum

V-PRO 270 WINTER PART A

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

MÉTACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE

Coefficient de partage log Kow: 0.93

VINYL TOLUENE

Coefficient de partage log Pow: 3.36

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Non applicable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non applicable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

Méthodes de traitement des déchets Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

Classe déchet Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Indications de transport routier Non Réglementé.

Indications de transport ferroviaire Non Réglementé.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (IMDG) 1866

N° ONU (ICAO) 1866

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (IMDG) RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (ICAO) RESIN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

V-PRO 270 WINTER PART A

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non pertinent.
 conformément à l'annexe II de
 la convention Marpol 73/78 et
 au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE (EU) No 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision C'est la première version. NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 27/11/2017

Numéro de version 1.000

Numéro de FDS 20890

Mentions de danger dans leur intégralité H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ V-PRO 270 WINTER PART B

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit V-PRO 270 WINTER PART B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif. Agent de polymérisation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur PROFAST Ankersystemen B.V.B.A.
P.O. Box 27
3900 Overpelt
België
Tel: +32 (0) 34 56 27 00
www.profastankersystemen.be
info@profastankersystemen.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0) 34 56 27 00 (08:00 - 18:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

Santé humaine Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété. Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

Environnement Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Physicochimique Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

V-PRO 270 WINTER PART B

Mentions de danger	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	PEROXYDE DE DIBENZOYLE
Mentions de mise en garde supplémentaires	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu. P411 Stocker à une température ne dépassant pas 25°C/77°F.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

PEROXYDE DE DIBENZOYLE			10-15%
Numéro CAS: 94-36-0	Numéro CE: 202-327-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119511472-50	
Facteur M (aigu) = 10	Facteur M (chronique) = 10		
Classification Org. Perox. B - H241 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410			

BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR			5-10%
Numéro CAS: 670241-72-2	Numéro CE: 447-010-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-0000018876-55	
Classification Aquatic Chronic 2 - H411			

ZINC DISTEARATE			1-5%
Numéro CAS: 557-05-1	Numéro CE: 209-151-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119982400-42	
Facteur M (aigu) = 1			
Classification Aquatic Acute 1 - H400		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) -	

V-PRO 270 WINTER PART B

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire	Irritation des yeux et des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
---------------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Aucune règle de comportement particulière n'est prescrite en raison de la faible quantité de produit manipulée.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

V-PRO 270 WINTER PART B

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné des produits inflammables et combustibles. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

PEROXYDE DE DIBENZOYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

PEROXYDE DE DIBENZOYLE (CAS: 94-36-0)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Long terme : 11.75 mg/m ³ Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 6.6 mg/kg/jour Industrie - Ingestion; Long terme : 1.6 mg/kg/jour
PNEC	- STP; 0.35 mg/l - Eau douce; 0.000602 mg/l - Sédiments (eau de mer); 0.0338 mg/kg - Eau de mer; 0.0000602 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.338 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



V-PRO 270 WINTER PART B

Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante.
Protection des yeux/du visage	Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.
Protection des mains	Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !
Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Noir.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	5 - 6
Point de fusion	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	1.5 - 1.6
Densité apparente	Non applicable.
Solubilité(s)	Indéterminé.
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	>50°C

V-PRO 270 WINTER PART B

Viscosité	> 60 S ISO2431
Propriétés explosives	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes	Indéterminé.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Bases. Amines. Réducteurs forts.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Décomposera à des températures dépassant 50°C.
--------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Ne polymérisera pas.
--------------------------------------	----------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le contact avec les réducteurs forts. Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les acides et les bases.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Réducteurs forts. Acides, non comburants. Acides - organiques. Bases - inorganiques. Bases - organiques. Amines.
------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone.
-------------------------------------	--------------------

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.
-------------------------	----------------

Inhalation	Pas de danger spécifique pour la santé connu.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact oculaire	Irritation des yeux et des muqueuses.
Voie d'exposition	Contact avec la peau et/ou les yeux.
Symptômes	Irritation cutanée. Irritation des yeux et des muqueuses.
Considérations médicales	Pas d'information disponible.

Informations toxicologiques sur les composants

PEROXYDE DE DIBENZOYLE

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC	CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
----------------------	--

V-PRO 270 WINTER PART B

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Informations écologiques sur les composants****PEROXYDE DE DIBENZOYLE****toxicité aquatique aiguë**

C(E)L₅₀	0.01 < C(E)L ₅₀ ≤ 0.1
Facteur M (aigu)	10
Toxicité aiguë - poisson	LC ₅₀ , 96 heures: 0.06 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 0.11 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 0.07 mg/l, Selenastrum capricornutum

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique)	10
------------------------------	----

BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR**toxicité aquatique aiguë**

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 24 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CL ₅₀ , 48 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CL ₅₀ , 72 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CE ₅₀ , 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CE ₁₀₀ , 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) NOEC, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 24 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna CE ₅₀ , 48 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna NOEC, 48 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - microorganismes	CI ₅₀ , 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées NOEC, 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Mobile. Le produit est partiellement miscible dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

V-PRO 270 WINTER PART B

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.
Méthodes de traitement des déchets	Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.
Classe déchet	Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

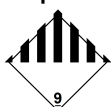
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR)
Nom d'expédition (IMDG)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR)
Nom d'expédition (ICAO)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR)
Nom d'expédition (ADN)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M6
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

V-PRO 270 WINTER PART B

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes
d'intervention d'urgence •3ZNuméro d'identification du
danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBCTransport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE (EU) No 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Commentaires sur la révision** C'est la première version. NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.**Date de révision** 27/11/2017**Numéro de version** 1.000**Numéro de FDS** 20885

Mentions de danger dans leur intégralité

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.